



Règlement Championnat départemental Séniors 2023

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Article 1 : généralités

- 1.1 **Le championnat départemental séniors** se tiendra les **1 et 2 avril 2023**. Il se déroulera selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après
- 1.2 Ce championnat est ouvert aux joueurs et joueuses de minimes aux vétérans, licenciés dans le Département des Hauts de Seine et de tout classement. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et en possession de sa licence compétition.
- 1.3 Le Juge-arbitre principal est **Olga PETROVA assisté de Patrick LEMERY et Bruno SKLER**, leurs décisions sont sans appel. Les Juge-Arbitres sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas le règlement de la compétition.

Article 2 : Comité d'organisation

- 2.1 Le championnat départemental est organisé par le Comité de Badminton des Hauts de Seine. Il établit et diffuse le calendrier et la plaquette de la compétition. Il prend en charge les inscriptions et met en ligne sur son site les convocations et le plan d'accès au gymnase.
- 2.2 Le Club hôte de cette compétition sera le **Rueil Malmaison (Rueil Athletic Club)**. Il assure la préparation de la ou des salle(s) en conformité avec le cahier des charges et propose une buvette pour la restauration des participants. Il assure la tenue de table de marque.
- 2.3 Le Championnat aura lieu sur deux gymnases :
 - 2.3.1 **Gymnase Michel Ricard, 15 Rue Henri Sainte-Claire Deville, 92500 Rueil-Malmaison sur 11 terrains.**
 - 2.3.2 **Gymnase du Vert Bois, Côte de la Jonchère, 92500 Rueil-Malmaison sur 5 terrains.**
- 2.4 Les rencontres se dérouleront le samedi entre **8h00** et **23h00** et le dimanche entre **8h00** et **21h**. Créneau réglementaire pour une compétition départementale ou régionale.

Article 3 : Inscriptions et Tableaux

- 3.1 Les joueurs peuvent s'inscrire sur les trois tableaux.
- 3.2 La date limite d'inscription est fixée au **dimanche 5 mars 2023 à minuit**.
- 3.3 Le tirage au sort aura lieu **le samedi 18 mars 2023**. Le CPPH pris en compte sera celui du **jeudi 02 mars 2023** pour le calcul des points et la désignation des têtes de séries.
- 3.4 Principes et modalités des inscriptions :
 - **Les inscriptions se feront par le club ou individuellement, uniquement en ligne sur BadNet : www.badnet.org/Src/ avant le 5 mars 2023.** Le Comité établira les factures correspondantes aux clubs à l'issue de la compétition. Si le club ne prend pas en charge les inscriptions, les joueurs peuvent payer en ligne sur Badnet
Le paiement par un club en ligne sur Badnet est également possible.
 - Les frais d'engagements seront les suivants :
15 € pour un tableau, 20 € pour 2 tableaux, 25 € pour 3 tableaux

- La prise en compte des inscriptions se fera en **mode Elite**.
- Les tableaux sont répartis de la manière suivante :

Elite	SR-1	SR-2	SR-3	SR-4	SR-5
1000 et +	400 à 999,999	130 à 399,999	50 à 129,999	12 à 49,999	0 à 11,999

- Le surclassement en simple n'est pas autorisé. Le joueur est tenu de s'inscrire dans la catégorie correspondante à son CPPH du 02 mars 2023.
 - En double, un des joueurs composant la paire doit obligatoirement avoir un CPPH correspondant à la série dans laquelle la paire s'inscrit. L'autre joueur ne peut être surclassé que d'une série.
 - En cas d'un grand nombre d'inscrits dans une série et afin d'optimiser le déroulement du Championnat, le comité d'organisation s'autorise à découper une série en deux ou plusieurs sous-séries (seule la série supérieure sera qualificative au Championnat Régional Séniors)
- 3.5 Le mode d'élimination de l'ensemble des tableaux sera l'élimination directe, sauf si le cahier des charges et le nombre de terrains permettent de faire des poules
- 3.6 Suivant le nombre d'inscrits, l'un des tableaux pourrait se jouer jusqu'en demi-finale (compris) le samedi afin de respecter la règle des 8 matchs par jour et par joueur et/ou l'optimisation du déroulement du Championnat.
- 3.7 **Le Championnat Départemental Séniors des Hauts de Seine** est qualificatif pour le **Championnat Régional Séniors**.

Le Championnat Régional Séniors se tiendra les **13 et 14 mai 2023**. En cas d'impossibilité pour le(s) qualifié(s) d'être présent(s) au Régional Séniors la (les) places vacantes seront à la disposition de la Ligue.

Article 4 : forfaits

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au **Championnat Départemental Séniors** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur ne pouvant être présent le jour de la compétition doit en faire part par écrit au Comité dans les plus brefs délais.
- si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé pour ses frais d'inscription ;
 - si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la **LIFB** accompagné du formulaire de la Ligue rempli.

Article 5 : déroulement

- 5.1 Les convocations seront envoyées par mail et seront mis en ligne sur le site du Comité. Compte tenu des éventuelles modifications engendrées par des forfaits, il faudra se référer aux dernières convocations en ligne le jeudi précédent la compétition.

- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants seront fournis par l'organisation pour les finales. Le volant officiel du tournoi est le **YONEX AS-30** pour les volants en plumes.
- 5.6 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier affiché l'est uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matchs seront en auto-arbitrages ou arbitrés selon le protocole établi par le juge-arbitre de la compétition.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Pour tout volant touchant un obstacle situé au-dessus des terrains, se référer aux recommandations du ou des Juge-Arbitre(s).
- 5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers (en tenue de conforme aux consignes du ou des juge(s)-arbitre(s)), les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12 La participation au **Championnat Départemental Séniors** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement ainsi que les différents codes de conduite, qui sont consultables sur le tableau d'affichage du lieu de compétition
- 5.13 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).
- 5.14 En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs mineurs doivent être accompagnés d'au moins par un délégué majeur nommé par leur club et présent pendant la durée de la compétition.
- 5.15 Récompenses : La remise des lots aux vainqueurs et finalistes sera effectuée lors de la cérémonie de fin de Championnat organisée par le **Comité Départemental de Badminton des Hauts de Seine**.
Les récompenses seront remises uniquement en mains propres aux joueurs présents dans la salle. Si les joueurs sont dans l'incapacité de se présenter à la remise des récompenses, celles-ci seront disponibles au Comité Départemental des Hauts de Seine, 1 rue de la chasse, 92500 Nanterre.